



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Trans Massif central

Question écrite n° 17024

### Texte de la question

M. Pierre Pascallon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet du TGV trans Massif central. En avril 1988, il attirait l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'opportunité d'un TGV Paris-Massif central-Espagne pour remédier au retard accusé par l'Auvergne en matière de transport. Aujourd'hui, une association TGV Massif central s'est créée ; élus et acteurs économiques reprennent le projet TGV trans Massif central car les arguments en sa faveur apparaissent de plus en plus clairement, tant au niveau de l'aménagement du territoire que de la rentabilité. Par conséquent, il lui demande de lui confirmer que le Gouvernement envisage bien de prendre en considération ce projet, et d'obtenir très rapidement la réalisation d'un avant-projet sommaire par la SNCF sur la trace proposée par l'association TGV trans Massif central.

### Texte de la réponse

Le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse a été adopté par décret en avril 1992. Le schéma retient pour la desserte du centre de la France deux projets : le TGV Auvergne et le TGV Limousin. Ces projets, qui associent des sections de lignes nouvelles et des sections aménagées, sont rattachés au barreau d'interconnexion en région parisienne. Ils réservent la possibilité de dessertes interconnectées à d'autres lignes du réseau à grande vitesse et permettent des liaisons performantes entre Paris et les grandes métropoles régionales et entre ces métropoles entre elles. Le choix des projets retenus tient compte en effet des objectifs de la planification et de l'aménagement du territoire, mais également de l'imperatif de rationalité économique, mesure tant du point de vue de la SNCF que de celui de la collectivité. La mise en œuvre du schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse, qui n'est pas un document de programmation, nécessite toutefois des investissements très lourds et ne peut donc être que très progressive. Au-delà du TGV Méditerranée et du TGV Est dont la réalisation a été décidée, le gouvernement décidera de la réalisation des projets dans le cadre des contrats de plan successifs passés avec la SNCF en tenant compte aussi bien de l'équilibre des comptes de la SNCF que des contraintes économiques qui s'imposent au pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17024

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1994, page 3735

**Réponse publiée le :** 10 octobre 1994, page 5046